

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Marcel Cachin à Persan, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, Mme MORTAGNE Isabelle, M. REBEYROLLE Pascal, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, M. LABBAS Mohamed, M. SARR Alhassan, M. LACASSAGNE Sylvain, M. Patrick PREMEL

Pouvoirs :

M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. REBEYROLLE Pascal
M. MOREAU Patrick donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme COLAROSS Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à M. GARBE Alain
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LOSTUZZO Jean-Luc
M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir M. RATIEUVILLE Valentin
Mme RINALDELLI Michelle donne pouvoir à M. SARR Alhassan

Absents :

Mme NEZAR Houria
M. FOIREST Pierre
Mme HAZEBROUCK Nicole
Mme TRABON Indi

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick PREMEL a été élu secrétaire de séance.

- Date de convocation 01/04/2025
- Date d'affichage : 01/04/2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 10
- Nombre d'absents : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-022 : Etat annuel 2024 des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2123-24-1-1 et L. 5211-12-1,

DECIDE

Article 1 : PREND ACTE de la communication de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus communautaires en 2024 :

Prénom NOM	Fonction	Montant mensuel brut de décembre 2024	Montant annuel brut
Catherine BORGNE	Présidente	2 774,60 €uros	33 295,19 €uros
Joel BOUCHEZ	1 ^{er} Vice-Président	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros
Martine LEGRAND	2 ^{ème} Vice-Présidente	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros
Jean-Michel APARICIO	3 ^{ème} Vice-Président	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros
Stéphane CARTEADO	4 ^{ème} Vice-Président	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros
Valentin RATIEUVILLE	5 ^{ème} Vice-Président	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros
Olivier ANT	6 ^{ème} Vice-Président	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros
Patrick PREMEL depuis le 15 mars 2024	7 ^{ème} Vice-Président	1 016,53 €uros	9 690,92 €uros
Alain GARBE	8 ^{ème} Vice-Président	1 016,53 €uros	12 198,38 €uros

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



C. Borgne

Catherine BORGNE
Présidente

Patrick Premel

Patrick PREMEL
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 10/04/2025

Affiché le : 10/04/2025

Publié le : 10/04/2025

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).